

COMPTE - RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 NOVEMBRE 2009

Le 27 Novembre 2009 à 21h, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE sous la Présidence de M. Jacques POUGET, Maire.

Etaient présents : Mme BACH Claudette, MM. BOISSEL Serge, CAGNAC Christian, Mme COUREAU Aline, MM DAYMA Antonin, DOLO Stéphane, LINON Serge, Mme MARTY Marie-christine, Mme MIREY Manuelle, MM MESSAL Guy, PINSARD Paul, ROUZIES Jean-Claude et SEGUY Jean-Luc.

Etait absente excusée : Melle MARTINEZ Christel.

Monsieur le Maire appelle les observations sur le compte-rendu du 19 octobre 2009 ; une erreur matérielle s'est produite dans la liste d'émargement, Monsieur Stéphane DOLO, désigné comme secrétaire de séance était en réalité absent. Le secrétaire de séance désigné est Monsieur DAYMA Antonin.

Le Maire rend compte des décisions par délégation prises depuis la dernière séance du 19 octobre 2009 ; à savoir :

- Décision du 14/11/2009 : acceptation du devis de l'entreprise GASC pour des travaux de voirie d'un montant de 7 654.40 € TTC ;
- Décision du 14/11/2009 : acceptation du devis de l'entreprise SEGUY TP pour les travaux d'aménagement d'un montant TTC de 5 842.46 €.

Monsieur Serge LINON est désigné secrétaire de séance.

DETAIL DE L'ORDRE DU JOUR :

1 – Décision modificative budgétaire n° 3 : Budget principal

La décision modificative budgétaire n° 3 est nécessaire pour permettre un réajustement des crédits entre les chapitres avec la ventilation des crédits existants à la ligne budgétaire (dépenses imprévues). Le besoin de crédits est de 9 500 € en section de fonctionnement.

Pour la section d'investissement, la ventilation entre opération n'entraîne aucune diminution ou augmentation de crédits.

Vous trouverez ci-dessous, le détail de la décision :

Désignation	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
D – 60623 : alimentation	+ 3000 €	
D – 60632 : Fournitures de petit équipement	+ 3000 €	
D – 6068 : autres matières et fournitures	+ 2500 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	+ 8 500 €	
D – 6413 : Personnel non titulaire	+ 5000 €	
D – 6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	+ 8000 €	
D – 6453 : Cotisation aux caisses de retraite	+ 1000 €	
TOTAL D 012 : Charges de personnel	+ 14000 €	
D 022 : Dépenses imprévues	- 13 000 €	
TOTAL D 022 : dépenses imprévues	- 13000 €	

D – 6615 : Intérêts des comptes courants et de dépôts	+ 1 000 €	
D – 668 : Autres charges financières	- 1 000 €	
TOTAL D 66 : charges financières	0 €	
R – 70323 : redevance d’occupation du domaine public		+ 4 500 €
TOTAL R 70 : produits des services, des domaines...		+ 4 500 €
R – 7788 : produits exceptionnels		+ 5 000 €
TOTAL R 77 : produits exceptionnels		+ 5 000 €
TOTAL	9 500 €	9 500 €
INVESTISSEMENT		
D 2031-221 : frais d’études	+ 10 000 €	
TOTAL D 20 : immobilisations incorporelles	+ 10 000 €	
D 2184-225 : Acquisitions matériels et mobiliers divers	+ 10 000 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	+ 10 000 €	
D 2315 – 133 : aménagements des entrées sud	- 10 000 €	
D 2315 – 134 : Abri bus chemin de la garenne	- 10 000 €	
TOTAL D 23 : immobilisations en cours	- 20 000 €	
TOTAL	0 €	

2 – Décision modificative budgétaire n°2 : budget annexe assainissement

La décision modificative n° 2 pour le service annexe assainissement n’entraîne aucune diminution ou augmentation de crédits. Il s’agit principalement de créer une nouvelle opération intitulée « extension de l’assainissement au Mercadiol » afin de pouvoir régler des études ou honoraires avant le vote du budget 2010.

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
D 2313-12 : Construction de la station d’épuration	- 13 000 €	
D 2313-17 : Extension assainissement au Mercadiol	+ 13 000 €	
TOTAL D 23 : immobilisations en cours	0 €	

3 - Acquisition Foncière

Après la décision de l’assemblée du 5 juin 2009 pour l’acquisition d’une surface foncière de 1328 m2 destinée au projet de construction d’un réfectoire scolaire et de 3 salles de classes, une renégociation a été sollicitée par le vendeur (les conjoints THEIL).

A l’issue de cet entretien, le vendeur souhaite réduire la surface à vendre. Il a été conclu d’acquérir la surface strictement nécessaire à l’emprise du bâtiment.

Le prix de vente forfaitaire s’élève à 13 160 €.

L’ensemble des frais d’acte ou de géomètre sera pris en compte par la commune.

Une haie sera plantée afin d’effacer la base du mur.

4 – Attribution des lots du marché : Agrandissement de l’atelier municipal

En date du 16 octobre 2009, une consultation écrite est parue dans la Dépêche du Midi pour la création de garages à l’atelier municipal d’une superficie hors œuvre nette de 89 m2.

Deux lots sont mis en consultation :

- LOT 1 : Terrassements
- LOT 2 : Charpente métallique – couverture

Les offres étaient à retourner le 9 novembre 2009 à 12 h.

Pour le LOT 1 : 3 offres :

- la SARL E.F.T domiciliée à MONTREJEAU (31210) pour un montant de 7152.08 € TTC ;
- la SARL ANDRIEUX domiciliée à LARAMIERE (46260) pour un montant de 1865.76 € TTC ;
- La SARL SEGUY TP domiciliée à LALBENQUE pour un montant de 1834.66 € TTC ;

Pour le LOT 2 : 1 seule offre :

- la SA MIRAMOND domiciliée à CAYLUS pour un montant de 16 024 € TTC.

Après examen des offres, les lots sont attribués de la manière suivante :

LOT 1 : SARL SEGUY TP pour un montant de 1 834.66 € TTC ;

LOT 2 : SA MIRAMONT pour un montant de 16 024 € TTC.

5 – Révision annuelle de l’enveloppe d’attribution de l’indemnité d’administration et de technicité

En date du 22/12/2008, l’assemblée a délibéré pour réviser l’enveloppe d’attribution de l’indemnité d’administration et de technicité pour l’année 2009.

Le montant de l’enveloppe était de 17 988.14 €.

Pour l’année 2010, il convient de réactualiser l’enveloppe, en fonction :

- des nouveaux montants annuels de référence par grade ;
- du tableau des effectifs en évolution (avancement de grade, concours...) ;
- des recrutements de personnel survenus dans l’année principalement pour le service d’accueil péri - scolaire.

Le montant de la nouvelle enveloppe annuelle est fixé à 18 734 € avec des coefficients d’application différents par grade.

Les attributions seront décidées par le Maire et prises par arrêtés individuels.

6 – Modification des effectifs

➤ Augmentation du temps de travail de Mme Bénédicte GALIER, actuellement ATSEM pour la 4^{ème} classe à 13 h/semaine, annualisée à 12 h 15. Besoin de 1 h/jour (pour le service de 12 h – 13 h), soit 4h/semaine + forfait ménage. Nouveau temps de travail : 16 h 30.

➤ Modification de la durée du contrat de travail de Géraldine LATOUR, annualisé à 7h/semaine, l’agent souhaite que son contrat s’achève le 2/07/2009. Le temps de travail passe de 7 h à 8 h/semaine.

➤ Monsieur LEZOURET Jean-Claude est titulaire à 7 h/semaine pour l’activité du marché hebdomadaire. Au cours de la période du marché aux truffes, il effectuera 6 h supplémentaires chaque marché de la saison. Il sera rémunéré en heures complémentaires.

➤ Recensement général de la population : du 21 janvier au 20 Février 2010, le recensement général de la population va être réalisé. A cet effet, et selon les zones géographiques, il convient de créer 4 emplois d’agents recenseurs.

7 – Convention d’objectifs et de financement de la prestation de service pour le service d’accueil péri – scolaire avec la CAF

Suite à l'agrément accordé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports le 20 avril 2009, la commune a mis en place un service d'accueil de loisirs sans hébergement pour l'activité péri – scolaire.

En parallèle, la Caisse d'Allocations Familiales du Lot nous propose une convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service de « l'ALSH » (accueil de loisirs sans hébergement) pour la période du **1^{er} avril au 31 décembre 2009**.

Cette convention a pour objet de définir et encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service pour le service de la Mairie de LALBENQUE.

Elle détaille les engagements du gestionnaire du service, de la CAF, les modalités de paiement de la prestation de service, le mode du calcul du droit et les modalités de versement.

➤ **Dans un premier temps :**

L'assemblée délibérante autorise la mise en place et la gestion d'un accueil péri – scolaire pour l'année 2009 à effet rétroactif du 1^{er} avril ; et autorise le Maire à signer la convention correspondante..

➤ **Dans un deuxième temps :**

La CAF propose un avenant au contrat enfance jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de LALBENQUE (pour sa compétence petite enfance avec l'activité du CLSH extra – scolaire), avant d'établir un nouveau contrat en 2010.

Elle propose d'inclure dans l'avenant de la CCPL, l'activité créée par la Commune, le service d'accueil péri – scolaire, afin de bénéficier d'un meilleur financement.

L'assemblée délibérante autorise le Maire à signer l'avenant au contrat enfance jeunesse.

8 – Indemnisation de sinistre

La Compagnie d'assurance nous a adressé une indemnisation par rapport à la tempête du 24 janvier 2009, le montant est de 1750.41 €.

Décision favorable pour l'indemnisation ci-dessus.

9 – Proposition d'une installation d'une ferme photovoltaïque sur une partie du site de Cournesses

Plusieurs entreprises sont venues présenter un projet de ferme photovoltaïque sur le site communal de Cournesses idéalement positionné par rapport au transformateur EDF du lieu-dit « les Saques ».

➤ L'entreprise SOLAIR DIRECT, basée à TOULOUSE ;

➤ Le groupe NGE GUINTOLI basée à TARASCON.

Sur ce même site, une action est menée avec le Conseil Général pour réhabiliter et entretenir les espaces embroussaillés.

Sur les 90 hectares, le conseil municipal propose de positionner 20 ha du site afin de permettre l'éventuelle faisabilité de l'implantation de la centrale solaire.

Demande d'autorisation pour les formalités en matière d'urbanisme.

10 – Demandes de subventions

Afin d'organiser la fête de Noël, il sera attribué 90 € par classe (St Thérèse, 3 classes, maternelle public, 4 classes ; primaire public, 7 classes).

Pour la publication de la brochure « les poilus de Lalbenque » 300 € sont alloués aux Amis de Lalbenque..

11 – Questions diverses

- Avant - projet de plan d'exposition au bruit : aérodrome de Cahors-Lalbenque :
Pour l'exposition au bruit, le conseil municipal a pris connaissance des 4 zones. La commune de Lalbenque n'est pas concernée par des restrictions en matière d'urbanisme. Le conseil municipal souhaite que les zones d'approche des avions soient signalées sur la carte.
 - Le Conseil Général propose une convention d'occupation du domaine public et d'entretien pour les boucles lotoises VTT, dont les conditions sont les suivantes :
 - la matérialisation de ces boucles est à la charge du Département,
 - leur entretien sera envisagé avec la Communauté de Communes de LALBENQUE.
 - Projet de mise en place pour la saison touristique 2010 ;
 - Le SATESE propose une nouvelle aide à la mise en œuvre du programme d'auto-surveillance pour l'année 2009, le montant de l'intervention s'élève à 2654.91 € contre une intervention pour 2008 de 884.13 € et facturé après service fait à 721.45 €.
 - Le Plan Local d'Urbanisme : la réunion des Personnes Publiques Associées sur le projet de révision simplifiée s'est déroulée le 18 novembre 2009. Elle a donné lieu à quelques observations qui seront prises en compte prochainement, à la suite des deux enquêtes publiques.
 - Chapelle de Balach : quelques travaux sont nécessaires pour achever le programme de réhabilitation de la chapelle.
- Plus aucun élément à l'ordre du jour, la séance s'est clôturée à 23 h.